

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 13 - 14 mai 1999

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/99/6-A/12
12 avril 1999
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET D'ACTION RAPIDE APPROUVÉ PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 1998— ANGOLA 6020.00

Aide alimentaire au programme communautaire en faveur des nourrissons

Nombre de bénéficiaires	61 200
Durée du projet	Dix-huit mois

Coût (dollars E.-U.)	
Coût total pour le PAM	5 372 270
Coût total des produits alimentaires	2 382 890
Coût total pour le gouvernement	2 430 931

RÉSUMÉ

Avec un produit national brut (PNB) par habitant de 270 dollars, l'Angola se classe parmi les pays les moins avancés et les pays à faible revenu et à déficit vivrier, et est donc l'un des moins développés d'Afrique, comme le montre l'Indice de développement humain du PNUD (0,3) et l'Indice global de la sécurité alimentaire des ménages de la FAO (68,3). Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est élevé, se situant à 270 pour 1 000 enfant nés vivants.

Le projet entend améliorer l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans dans les zones périurbaines de l'Angola. Il permettra de fournir deux repas par jour aux enfants qui fréquentent les centres travaillant avec le programme communautaire en faveur des nourrissons. Grâce à la mise en place de garderies, il offrira aux mères de nouvelles possibilités d'entreprendre des activités rémunératrices. Au total, 60 000 enfant de moins de cinq ans provenant des segments les plus démunis de la société, et environ 1 200 volontaires communautaires recevront une aide alimentaire sur une période de 18 mois, dans 300 des centres du programme communautaire destiné aux nourrissons. L'engagement alimentaire en faveur du projet se chiffre à 8 035 tonnes, soit une valeur de 2 382 890 dollars. Le projet tirera parti de l'expérience de projets de développement similaires mis en oeuvre avant le conflit et s'appuiera sur ce qui reste des structures administratives antérieures. Outre qu'elle améliorera l'état nutritionnel, la fréquentation régulière des garderies permettra un suivi régulier de l'état sanitaire des enfants de moins de cinq ans, ce qui augmentera leurs chances de devenir des adultes en bonne santé. De plus, les enfants recevront un enseignement préscolaire qui rendra plus probable leur scolarisation dans le primaire.

Le projet est conforme au programme d'action du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, d'éducation, de mise en place des conditions préalables au développement, de prévention des conflits et de développement à l'issue de ces derniers.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional: M. Zejjari tel.: 066513-2201

Coordonnateur de programmes: S. Ouane tel.: 066513-2379

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).

